Envoyé en préfecture le 13/06/2026
Reçu en préfecture le 13/06/2026
Publié le
ID : 033-213303480-20260605-D2026_48-DE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON NORD MEDOC

DEL-2026-48

COMMUNE DE QUEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°48

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à vingt heure, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Myriame ROURE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Date de convocation : 29 mai 2026

Présents : Mme ROURE, M. HOUZELOT, Mme CORDONNIER, Mme RABILLARD, M. STREVELER, Mme BAUDOUX, M. LEGRAND, Mme DUTRAIN, Mme RONDET, M. INDA, Mme BEAUPIED-BLANCHET, M. ALQUIE

Absents : M. BAUDOUX (pouvoir à Mme CORDONNIER), M. MESPLEDE (pouvoir à M. STREVELER), Mme MENAND (pouvoir à Mme RABILLARD)

Secrétaire de séance : Mme BAUDOUX

Auxiliaire du Secrétaire de séance : M. VIDALOU, Secrétaire Général

OBJET : TARIFS CANTINE

RAPPORTEUR : Myriame ROURE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation des tarifs de la cantine,

Après concertation auprès de la commune de JAU DIGNAC et LOIRAC, il est proposé ce qui suit :

- Prix repas enfant : 2.50 €
- Prix repas enseignant et intervenants extérieurs : 5.00 €

Le Conseil municipal, après avoir **délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

DECIDE d'instaurer ces nouveaux tarifs des repas au restaurant scolaire à partir du 1er septembre 2026,

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce liée à la présente délibération.

Le 13 juin 2026

Le Maire
Myriame ROURE

Affiché 13 juin 2026

La secrétaire de Séance
Jessica BAUDOUX

Le Maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.